

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 21 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DEVE 165** Communication sur la signature de la convention d'occupation du domaine public avec l'association du jardin partagé Alice Millat pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé sur le toit du gymnase Alice Millat au 11 ter rue d'Alésia (14<sup>e</sup>).

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 septembre 2016 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu la délibération du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 4 novembre 2019, autorisant la Maire du 14<sup>e</sup> à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé sur le toit du gymnase Alice Millat au 11 ter rue d'Alésia (14<sup>e</sup>) avec l'association du jardin partagé Alice Millat ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 29 octobre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris fait part de la communication sur l'approbation de la signature de la convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement en date du 4 novembre 2019

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>e</sup> Commission

Délibère :

Il est pris acte de la communication de la Maire relative à la délibération du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, autorisant la signature d'une convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association du jardin partagé Alice Millat pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**